



CCAS

COMPTE

ADMINISTRATIF

EXERCICE 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE

Numéro SIRET : 26050010300015

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET CCAS

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerne : budget principal ou libelle du budget annexe.

Demande effectuée le 21/05/2021 ,CA 0

Sommaire

	JOINT	SANS OBJET
I - Informations générales (5)		
A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget	X	
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	X	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	X	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	X	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	X	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	X	
III - Vote du budget		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	X	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	X	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	X	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	X	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		X
IV - Annexes (6)		
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		X
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)		X
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie		X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Actions de formation des élus		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA
-------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription de recettes en section d'investissement).

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
		Section de fonctionnement	6 306 322,84
Section d'investissement		54 130,35	103 792,44
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		52 912,80
	Report en section d'investissement (001)		459 930,05
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 360 453,19	6 906 959,64

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	3 151,90	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	3 151,90	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 306 322,84	6 343 237,15
	Section d'investissement	57 282,25	563 722,49
	TOTAL CUMULE	6 363 605,09	6 906 959,64

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 151,90	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 579,09	
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	1 579,09	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 572,81	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	178,00	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	254,55	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	1 140,26	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 049 964,00	901 560,93	60 469,42		87 933,65
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 146 276,33	5 099 618,00	812,00		45 846,33
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	162 937,45	150 003,50	60,00		12 873,95
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	6 359 177,78	6 151 182,43	61 341,42		146 653,93
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 200,00	5 595,55			2 604,45
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 367 377,78	6 156 777,98	61 341,42		149 258,38
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	88 500,00	88 203,44			296,56
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	88 500,00	88 203,44			296,56
	TOTAL	6 455 877,78	6 244 981,42	61 341,42		149 554,94

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	59 054,00	81 809,79			-22 755,79
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 254 611,20	966 437,10	142 433,10		145 741,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 085 902,78	5 087 050,39	8 862,01		-10 009,62
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 762,00	1 408,11	313,00		40,89
	Total des recettes de gestion courante	6 401 329,98	6 136 705,39	151 608,11		113 016,48
76	PRODUITS FINANCIERS	180,00	5,00			175,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		551,62			-551,62
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 401 509,98	6 137 262,01	151 608,11		112 639,86
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	1 455,00	1 454,23			0,77
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 455,00	1 454,23			0,77
	TOTAL	6 402 964,98	6 138 716,24	151 608,11		112 640,63

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

52 912,80

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	71 579,09		1 579,09	70 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	479 395,96	52 356,12	1 572,81	425 467,03
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	550 975,05	52 356,12	3 151,90	495 467,03
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	480,00	320,00		160,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00			500,00
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	980,00	320,00		660,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	551 955,05	52 676,12	3 151,90	496 127,03
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
	SECTIONS (1)	1 455,00	1 454,23		0,77
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 455,00	1 454,23		0,77
	TOTAL	553 410,05	54 130,35	3 151,90	496 127,80
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	4 000,00	4 109,00		-109,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	480,00	320,00		160,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS		11 160,00		-11 160,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00			500,00
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	4 980,00	15 589,00		-10 609,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	4 980,00	15 589,00		-10 609,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	88 500,00	88 203,44		296,56
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	88 500,00	88 203,44		296,56
	TOTAL	93 480,00	103 792,44		-10 312,44
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					
		459 930,05			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	962 030,35		962 030,35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 100 430,00		5 100 430,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES	150 063,50		150 063,50
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	5 595,55		5 595,55
68	PROVISIONS		88 203,44	
	Dépenses de fonctionnement - Total	6 218 119,40	88 203,44	6 306 322,84

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 454,23	1 454,23
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	320,00		320,00
16	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
18	Total des opérations d'équipement DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	52 356,12		52 356,12
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6) PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
26	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
39	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
45...	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
59	Stocks			
3...				
	Dépenses d'investissement - Total	52 676,12	1 454,23	54 130,35

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	81 809,79		81 809,79
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 108 870,20		1 108 870,20
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 095 912,40		5 095 912,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 721,11		1 721,11
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00		5,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	551,62	1 454,23	2 005,85
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	6 288 870,12	1 454,23	6 290 324,35

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				52 912,80

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	4 109,00		4 109,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	320,00		320,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	11 160,00		11 160,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		88 203,44	
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	15 589,00	88 203,44	103 792,44

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				459 930,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 049 964,00	901 560,93	60 469,42		87 933,65
604	RESTAURATION COLLECTIVE	522 566,74	500 434,66			22 132,08
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 734,43	6 417,94			316,49
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	59 323,95	55 525,76			3 798,19
60621	COMBUSTIBLES	10 700,00	9 018,79			1 681,21
60623	ALIMENTATION	53 356,61	50 776,84			2 579,77
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	22 690,38	20 364,29	201,82		2 124,27
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	18 929,70	17 071,95			1 857,75
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	14 239,37	10 089,74	483,19		3 666,44
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	5 501,56	4 995,49	147,60		358,47
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	5 737,59	5 531,68	12,61		193,30
6065		960,00	674,69			285,31
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 261,00				1 261,00
611		51 450,00	46 550,00			4 900,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	16 700,00	16 690,48			9,52
6135	LOCATIONS MOBILIERES	29 990,53	28 894,37	115,20		980,96
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	56 909,44	1 795,04	54 999,60		114,80
615221		700,00		100,32		599,68
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS	1 135,67	944,88			190,79
61558	MOBILIERS	7 097,99	5 648,36	591,28		858,35
6156	MAINTENANCE	35 610,84	25 514,21	1 005,09		9 091,54
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES	9 189,00	8 444,71			744,29
617	ETUDES ET RECHERCHES	716,00	715,72			0,28
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 299,16	2 117,69	36,00		145,47
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 896,00	-146,00	360,00		1 682,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 612,00	1 523,02			1 088,98
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 750,00				1 750,00
6226	HONORAIRES	4 474,50	3 368,00			1 106,50
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 744,74	2 363,25			381,49
6232	FETES ET CEREMONIES	150,00				150,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	660,00				660,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	34 614,56	31 159,14	2 316,71		1 138,71
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 162,50	3 642,54			2 519,96
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 495,50	6 767,48			1 728,02
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 350,00	886,96			463,04
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 875,00	1 833,18			41,82
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE	179,55				179,55
62871	DE RATTACHEMENT	9 600,36	6 731,53			2 868,83
6288	AUTRES AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	39 599,33	25 214,54	100,00		14 284,79
637						
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 146 276,33	5 099 618,00	812,00		45 846,33
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	188 600,00	188 522,53			77,47
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	15 800,00	15 605,80			194,20
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	14 300,00	14 186,30			113,70
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	25 200,00	20 510,27			4 689,73
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	2 086 991,33	2 086 897,23			94,10
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	32 400,00	27 626,86			4 773,14
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	346 000,00	339 393,05			6 606,95
64131	REMUNERATION	1 010 500,00	1 010 226,01			273,99
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	580 500,00	580 446,11			53,89
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	729 500,00	722 103,82			7 396,18
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	18 535,00	14 466,54			4 068,46
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	13 000,00	10 643,00			2 357,00
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	38 600,00	25 412,08			13 187,92
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 500,00	3 074,00	812,00		614,00
6488	AUTRES CHARGES	41 850,00	40 504,40			1 345,60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	162 937,45	150 003,50	60,00		12 873,95
6542	CREANCES ETEINTES	450,45	450,45			
6561	SECOURS D URGENCE	26 700,00	13 781,58	60,00		12 858,42
6568	AUTRES SECOURS	860,00	855,04			4,96
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	10 000,00	10 000,00			
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	124 915,00	124 915,00			
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	12,00	1,43			10,57
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		6 359 177,78	6 151 182,43	61 341,42		146 653,93

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	8 200,00	5 595,55			2 604,45
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	40,00	40,00			
6718	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	4 510,00	3 988,75			521,25
673	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	196,80	196,80			
678		3 453,20	1 370,00			2 083,20
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 367 377,78	6 156 777,98	61 341,42		149 258,38

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	88 500,00	88 203,44			296,56
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	88 500,00	88 203,44			296,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		88 500,00	88 203,44			296,56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		88 500,00	88 203,44			296,56

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 455 877,78	6 244 981,42	61 341,42		149 554,94
--	--	---------------------	---------------------	------------------	--	-------------------

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	59 054,00	81 809,79			-22 755,79
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	59 054,00	80 822,48			-21 768,48
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES		987,31			-987,31
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 254 611,20	966 437,10	142 433,10		145 741,00
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	45 000,00	57 070,92			-12 070,92
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 196 174,20	895 930,36	142 433,10		157 810,74
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	13 437,00	13 435,82			1,18
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 085 902,78	5 087 050,39	8 862,01		-10 009,62
74718	AUTRES	6 750,00	8 458,08			-1 708,08
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	29 000,00	33 354,80	7 640,00		-11 994,80
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	3 325 659,78	3 200 000,00			125 659,78
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 666 443,00	1 823 989,62			-157 546,62
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	58 050,00	21 247,89	1 222,01		35 580,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 762,00	1 408,11	313,00		40,89
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 750,00	1 406,96	313,00		30,04
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	12,00	1,15			10,85
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		6 401 329,98	6 136 705,39	151 608,11		113 016,48

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	180,00	5,00			175,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	180,00	5,00			175,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)		551,62			-551,62
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		3,10			-3,10
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		548,52			-548,52
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 401 509,98	6 137 262,01	151 608,11		112 639,86
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	1 455,00	1 454,23			0,77
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	1 455,00	1 454,23			0,77
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 455,00	1 454,23			0,77
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 402 964,98	6 138 716,24	151 608,11		112 640,63

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	52 912,80
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	71 579,09		1 579,09	70 000,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	71 579,09		1 579,09	70 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	479 395,96	52 356,12	1 572,81	425 467,03
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	9 433,00	9 432,65		0,35
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	64 366,14	8 899,38	178,00	55 288,76
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	167 975,65	12 288,40	254,55	155 432,70
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES Opérations d'équipement n°... (2)	237 621,17	21 735,69	1 140,26	214 745,22
Total des dépenses d'équipement		550 975,05	52 356,12	3 151,90	495 467,03
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	480,00	320,00		160,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	480,00	320,00		160,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00			500,00
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	500,00			500,00
Total des dépenses financières		980,00	320,00		660,00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		551 955,05	52 676,12	3 151,90	496 127,03

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 455,00	1 454,23		0,77
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 455,00	1 454,23		0,77
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 455,00	1 454,23		0,77
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 455,00	1 454,23		0,77

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	553 410,05	54 130,35	3 151,90	496 127,80
---	-------------------	------------------	-----------------	-------------------

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 000,00	4 109,00		-109,00
10222	F.C.T.V.A.	4 000,00	4 109,00		-109,00
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	480,00	320,00		160,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	480,00	320,00		160,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		11 160,00		-11 160,00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION		11 160,00		-11 160,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00			500,00
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	500,00			500,00
Total des recettes financières		4 980,00	15 589,00		-10 609,00
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 980,00	15 589,00		-10 609,00

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	88 500,00	88 203,44		296,56
2803	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	4 680,00	4 680,00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET	2 209,03	2 321,32		-112,29
28181	AMENAGEMENTS DIVERS	514,00	514,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 289,43	5 289,43		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 188,20	8 188,20		
28184	MOBILIER	23 839,51	24 452,31		-612,80
28188	AUTRES	43 779,83	42 758,18		1 021,65
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		88 500,00	88 203,44		296,56
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		88 500,00	88 203,44		296,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		93 480,00	103 792,44		-10 312,44

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

IV - ANNEXES PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)						IV A1	IV - ANNEXES PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)						IV A1
Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL	
INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Dépenses réelles		4 319,35					25 763,48	22 593,29				52 676,12	
- Equipements municipaux (2)		4 319,35					25 443,48	22 593,29				52 356,12	
- Equipements non municipaux (c/204) (3)													
- Opérations financières							320,00					320,00	
Dépenses d'ordre	1 454,23											1 454,23	
Solde d'exécution reporté de N-1													
Total dépenses	1 454,23	4 319,35					25 763,48	22 593,29				54 130,35	
Total recettes	552 242,49	11 160,00					320,00					563 722,49	
Solde d'investissement	550 788,26	6 840,65					-25 443,48	-22 593,29				509 592,14	
RESTES A REALISER au 31/12/N						RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses	1 579,09	178,00					543,18	851,63				3 151,90	
Total RAR recettes													
Solde RAR investissement	-1 579,09	-178,00					-543,18	-851,63				-3 151,90	
FONCTIONNEMENT						FONCTIONNEMENT							
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)							
Total dépenses	88 203,44	5 189 450,31					298 093,69	730 575,40				6 306 322,84	
Total recettes	4 364 104,13	153 930,48					288 680,02	1 536 522,52				6 343 237,15	
Solde de fonctionnement	4 275 900,69	-5 035 519,83					-9 413,67	805 947,12				36 914,31	
RESTES A REALISER au 31/12/N						RESTES A REALISER au 31/12/N							
Total RAR dépenses													
Total RAR recettes													
Solde RAR fonctionnement													

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES													
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE													
IV													
A1													
Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT							INVESTISSEMENT						
DEPENSES							DEPENSES						
Total dépenses investissement		1 454,23	4 319,35					25 763,48	22 593,29				54 130,35
Dépenses réelles			4 319,35					25 763,48	22 593,29				52 676,12
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							320,00					320,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 319,35					25 443,48	22 593,29				52 356,12
Opérations d'équipement													
Opérations pour compte de tiers													
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 454,23</i>											<i>1 454,23</i>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 454,23											1 454,23
001 Solde d'exécution reporté de N-1													
RECETTES							RECETTES						
Total recettes investissement		552 242,49	11 160,00					320,00					563 722,49
Recettes réelles		4 109,00	11 160,00					320,00					15 589,00
Opérations pour compte de tiers													
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>88 203,44</i>											<i>88 203,44</i>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	88 203,44											88 203,44
001 Solde d'exécution reporté de N-1		459 930,05											459 930,05
FONCTIONNEMENT							FONCTIONNEMENT						
DEPENSES							DEPENSES						
Total dépenses fonctionnement		88 203,44	5 189 450,31					298 093,69	730 575,40				6 306 322,84
Dépenses réelles			5 189 450,31					298 093,69	730 575,40				6 218 119,40
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		83 093,43					264 950,00	613 986,92				962 030,35
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		5 100 430,00										5 100 430,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		4 516,88					31 696,62	113 850,00				150 063,50
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 410,00					1 447,07	2 738,48				5 595,55
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>88 203,44</i>											<i>88 203,44</i>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	88 203,44											88 203,44
002 Déficit de fonctionnement reporté													
RECETTES							RECETTES						
Total recettes fonctionnement		4 364 104,13	153 930,48					288 680,02	1 536 522,52				6 343 237,15
Recettes réelles		4 309 737,10	153 930,48					288 680,02	1 536 522,52				6 288 870,12
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		81 809,79										81 809,79
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		70 197,92					271 297,29	767 374,99				1 108 870,20
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 309 732,10	1 370,00					15 829,23	768 981,07				5 095 912,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,15					1 553,50	166,46				1 721,11
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00											5,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		551,62										551,62
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 454,23</i>											<i>1 454,23</i>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 454,23											1 454,23
002 Excédent de fonctionnement reporté		52 912,80											52 912,80

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total		
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total				
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
		Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
(2)	Libellé	411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - INTERVENTIONS SOCIALES

(2)	Libellé	51	52	Total
		INTERVENTIONS SOCIALES		
	DEPENSES	298 093,09	298 093,09	298 093,09
	Réalisations	298 093,09	298 093,09	298 093,09
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	284 959,00	284 959,00	284 959,00
004	PRESTATION COLLECTIVE	84 400,00	84 400,00	
00611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 283,15	3 283,15	
00612	ENERGIE ET ELECTRICITE	26 072,63	26 072,63	
00621	COMMERCE	9 018,79	9 018,79	
00622	ALIMENTATION	46 567,29	46 567,29	
00626	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	8 806,16	8 806,16	
00631	FOURNITURES IDENTIFIABLES	49 371,16	49 371,16	
00632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 035,41	3 035,41	
00636	VETEMENTS DE TRAVAIL	605,38	605,38	
0064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 230,37	2 230,37	
	[LIVRES DISQUES CASSETTES			
0065	BIBLIOTHEQUE A METHODES	87,34	87,34	
0135	LOCATIONS MOBILIERES	513,60	513,60	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR			
01521	TERRAINS	1 909,44	1 909,44	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR			
01522	BATIMENTS PUBLICS	100,32	100,32	
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES			
01558	BIENS MOBILERS	4 730,36	4 730,36	
0156	MAINTIENANCE	9 807,08	9 807,08	
0161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	2 329,08	2 329,08	
	DOCUMENTATION GENERALE ET			
0162	TECHNIQUE	694,30	694,30	
0226	CONVOIS	1 945,00	1 945,00	
0231	ANNONCES ET INSERTIONS	204,17	204,17	
0247	TRANSPORTS COLLECTIFS	32 154,86	32 154,86	
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 552,89	1 552,89	
0262	FRAS DE TELECOMMUNICATIONS	1 876,26	1 876,26	
0281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	171,00	171,00	
0287	REMBOURSEMENT DE FRAS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	104,80	104,80	
0288	AUTRES	16 195,88	16 195,88	
	AUTRES CHARGES DE GESTION	11 895,62	11 895,62	
056	SECOURS D'URGENCE	13 841,58	13 841,58	
0568	AUTRES SECOURS	855,04	855,04	
0573	ORGANISMES PUBLICS	8 000,00	8 000,00	
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	9 000,00	9 000,00	
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 447,07	1 447,07	
	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR			
0718	OPERATIONS DE GESTION	1 250,27	1 250,27	
	TITRES ANNUELS SUR EXERCICES ANTERIEURS	196,80	196,80	
	Réalisations au 31/12	288 680,02	288 680,02	
	RECETTES	288 680,02	288 680,02	
	Réalisations	288 680,02	288 680,02	
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	271 297,29	271 297,29	
106	PRESTATIONS DE SERVICES	271 297,29	271 297,29	
	SOUS-FONCTIONS	16 839,33	16 839,33	
14	PARTICIPATIONS	1 588,08	1 588,08	
74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	9 504,80	9 504,80	
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	4 811,97	4 811,97	
7476	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-75,82	-75,82	
	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 553,50	1 553,50	
75	COURANTE	1 553,50	1 553,50	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 553,50	1 553,50	
	Réalisations au 31/12	-8 413,67	-8 413,67	

(2)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES			
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR LES HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMANCE ET DE L'ADOLESCENCE EN DIFFICULTE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES					284 959,00	11 895,62	13 841,58	855,04
	Réalisations					284 959,00	11 895,62	13 841,58	855,04
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					283 299,75	11 748,25	13 841,58	855,04
004	PRESTATION COLLECTIVE					84 400,00			
00611	EAU ET ASSAINISSEMENT					2 398,68	884,47		
00612	ENERGIE ET ELECTRICITE					19 315,31	8 757,20		
00621	COMMERCE					9 018,79			
00622	ALIMENTATION					46 567,29	4 709,84		
00626	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES					4 996,32	4 709,84		
00631	FOURNITURES IDENTIFIABLES					4 944,02	4 277,08		
00632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT					2 864,02	171,38		
00636	VETEMENTS DE TRAVAIL					12,60	163,00		
0064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES					2 230,37			
	[LIVRES DISQUES CASSETTES								
0065	BIBLIOTHEQUE A METHODES					87,34			
0135	LOCATIONS MOBILIERES					513,60			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR								
01521	TERRAINS					1 909,44			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR								
01522	BATIMENTS PUBLICS					100,32			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
01558	BIENS MOBILERS					4 427,96	302,40		
0156	MAINTIENANCE					5 314,97	492,31		
0161	PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES					1 871,60	457,48		
	DOCUMENTATION GENERALE ET								
0162	TECHNIQUE					694,30			
0226	CONVOIS					1 945,00			
0231	ANNONCES ET INSERTIONS					204,17			
0247	TRANSPORTS COLLECTIFS					32 154,86			
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS					1 552,89	924,42		
0262	FRAS DE TELECOMMUNICATIONS					634,20	1 248,97		
0281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)					31,00	148,00		
0287	REMBOURSEMENT DE FRAS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT						104,80		
0288	AUTRES					15 633,88	564,00		
	AUTRES CHARGES DE GESTION								
056	SECOURS D'URGENCE							13 841,58	
0568	AUTRES SECOURS							855,04	
0573	ORGANISMES PUBLICS							8 000,00	
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES							9 000,00	
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES							1 447,07	
	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR								
0718	OPERATIONS DE GESTION					1 250,27			
	TITRES ANNUELS SUR EXERCICES ANTERIEURS					196,80			
	Réalisations au 31/12					281 164,34	37 515,68	13 841,58	855,04
	RECETTES					281 164,34	37 515,68	13 841,58	855,04
	Réalisations					281 164,34	37 515,68	13 841,58	855,04
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					248 073,19	31 224,10	13 841,58	855,04
106	PRESTATIONS DE SERVICES					248 073,19	31 224,10		
	SOUS-FONCTIONS					11 091,15	4 738,68		
14	PARTICIPATIONS					1 588,08	1 588,08		
74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS					9 504,80	3 150,00		
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES					4 811,97			
7476	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					-75,82			
	AUTRES PRODUITS DE GESTION					1 553,50			
75	COURANTE					1 553,50			
752	REVENUS DES IMMEUBLES					1 553,50			
	Réalisations au 31/12					46 987,82	55 921,19		
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comportant au moins une commune, les établissements et services administratifs formés les communes des écoles et les services à caractère social ou établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le document par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 1 500 habitants et plus, le document par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de moins de 1 500 habitants, le document par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Les groupements et services administratifs formés les communes des écoles et les services à caractère social ou établissement public ou budget annexe comptent le plus grand nombre d'habitants (article L. 2311-30 et al. R. 2311-14, R. 2311-15 et R. 2311-16 de l'OCCTF).

(2) Le document par ligne est fait au niveau de détail des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 correspondent à la ligne 01 des virements.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES		352 151,50			370 596,90	722 748,40
	Réalizations		352 151,50			370 596,90	722 748,40
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		349 413,02			256 746,90	606 159,92
604	RESTAURATION COLLECTIVE		311 351,39			104 674,18	416 025,57
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		13,44			3 121,35	3 134,79
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		216,25			29 236,88	29 453,13
60623	ALIMENTATION		428,84			1 780,75	2 209,59
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		405,34			11 324,75	11 730,09
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		381,08			8 319,72	8 700,80
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		180,27			7 357,25	7 537,52
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		484,87			4 051,64	4 536,51
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES					2 086,83	2 086,83
	LIVRES DISQUES CASSETTES						
6065	(BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)					587,35	587,35
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE						
611	SERVICES AVEC DES ENTREPRISES					46 550,00	46 550,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES					16 690,48	16 690,48
6135	LOCATIONS MOBILIERES		25 373,53				25 373,53
	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL						
61551	ROULANT		793,46			151,42	944,88
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES						
61558	BIENS MOBILIERES					1 509,28	1 509,28
6156	MAINTENANCE		911,93			9 434,51	10 346,44
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES		255,06			1 857,18	2 112,24
	DOCUMENTATION GENERALE ET						
6182	TECHNIQUE					813,99	813,99
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE						
6184	FORMATION		70,00				70,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS					1 523,02	1 523,02
6226	HONORAIRES		275,00			869,50	1 144,50
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS		130,99				130,99
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		157,74			1 588,98	1 746,72
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 324,59			2 160,51	3 485,10
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)					200,00	200,00
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA						
62871	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		5 469,24			57,33	5 526,57
6288	AUTRES					800,00	800,00
	AUTRES CHARGES DE GESTION						
65	COURANTE					113 850,00	113 850,00
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX						
6574	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES					113 850,00	113 850,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 738,48				2 738,48
	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR						
6718	OPERATIONS DE GESTION		2 738,48				2 738,48
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES		427 478,02			1 108 878,04	1 536 356,06
	Réalizations		427 478,02			1 108 878,04	1 536 356,06
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		427 478,02			339 896,97	767 374,99
706	PRESTATIONS DE SERVICES		427 478,02			339 588,15	767 066,17
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR						
70878	D'AUTRES REDEVABLES					308,82	308,82
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					768 981,07	768 981,07
74	PARTICIPATIONS						
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
7473	DEPARTEMENTS					4 490,00	4 490,00
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
7478	AUTRES ORGANISMES					741 945,55	741 945,55
	AUTRES SUBVENTIONS ET						
748	PARTICIPATIONS					22 545,52	22 545,52
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)		75 326,52			738 281,14	813 607,66

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total			
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)	3 033,32	4 497,35			7 530,67
	Réalisations	1 454,23				1 454,23
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 454,23				1 454,23
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 454,23				1 454,23
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 319,35			4 319,35
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		3 323,21			3 323,21
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		996,14			996,14
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12	1 579,09	178,00			1 757,09
	RECETTES (2)		11 160,00			11 160,00
	Réalisations		11 160,00			11 160,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	459 930,05				459 930,05
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	88 203,44				88 203,44
2803	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	4 680,00				4 680,00
2805	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 321,32				2 321,32
28181	DIVERS	514,00				514,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 289,43				5 289,43
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 188,20				8 188,20
28184	MOBILIER	24 452,31				24 452,31
28188	AUTRES	42 758,18				42 758,18
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 109,00				4 109,00
10222	F.C.T.V.A.	4 109,00				4 109,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		11 160,00			11 160,00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION		11 160,00			11 160,00
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	549 209,17	6 662,65			555 871,82

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE									
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS									
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Réalizations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalizations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			254	255
		211	212	213	251	252	253		
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalizations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalizations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES (2)		26 306,66	26 306,66
	Réalisations		25 763,48	25 763,48
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		320,00	320,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		320,00	320,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 443,48	25 443,48
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT		9 432,65	9 432,65
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		3 282,42	3 282,42
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		6 099,95	6 099,95
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		6 628,46	6 628,46
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12		543,18	543,18
	RECETTES (2)		320,00	320,00
	Réalisations		320,00	320,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		320,00	320,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		320,00	320,00
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)		-25 986,66	-25 986,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INDAPTÉS	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)						15 628,37	10 678,29	
	Réalisations						15 628,37	10 678,29	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							320,00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS							320,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						15 628,37	9 815,11	
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT							9 432,65	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						3 282,42		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER						5 717,49	382,46	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES						6 628,46		
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12							543,18	
	RECETTES (2)							320,00	
	Réalisations							320,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							320,00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS							320,00	
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)						-15 628,37	-10 358,29	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)		3 575,56			19 869,36	23 444,92
	Réalizations		3 526,06			19 067,23	22 593,29
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 526,06			19 067,23	22 593,29
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		1 138,18			1 155,57	2 293,75
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER					6 188,45	6 188,45
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		2 387,88			11 723,21	14 111,09
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12		49,50			802,13	851,63
	RECETTES (2)						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)		-3 575,56			-19 869,36	-23 444,92

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalizations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalizations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalizations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalizations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Réalizations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalizations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Réalizations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalizations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalizations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalizations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Frais d'études	5	20 décembre 2012
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5	20 décembre 2012
Linéaire	Logiciels informatiques et licences	5	20 décembre 2012
Linéaire	Plantations et aménagement de terrains	15	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules de tourisme d'occasion	5	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules de tourisme neuf	10	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules utilitaires d'occasion	4	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules utilitaires neuf	8	20 décembre 2012
Linéaire	Remorques	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel informatique - Ordinateurs, imprimantes - Serveurs - Autres périphériques et accessoires	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de bureautique et de téléphonie - Photocopieurs - Télécopieurs - Téléphones et accessoires	5	20 décembre 2012
Linéaire	Mobilier - Armoires, dessertes et vestiaires - Bibliothèques - Présentoirs, affichages - Rayonnages, casiers et bacs - Bureaux, compléments de bureaux - Tables, plans de change - Chaises, sièges, fauteuils, tabourets, poufs, bancs et banquettes - Mobilier de chambre, lits et couchettes - Mobilier de restauration et de cuisine	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de sécurité - Extincteurs - Caméras de vidéo-surveillance	10	20 décembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Constructions mobiles - Chalets - Abris - Tonnelles	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel monétique - Caisses enregistreuses - Lecteurs de cartes bleues - Détecteurs de faux billets	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de bureau - Destrocteurs de documents - Massicots - Machines de mise sous pli - Relieuses et perforateurs - Porte manteaux - Chevalets de conférence et tableaux d'affichage	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel pour espaces verts - Tronçonneuses - Débroussailleuses - Taille haies - Fraises à neige - Souffleurs - Matériel d'arrosage	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de sports et de loisirs - Matériel et articles pour le sport - Jeux extérieurs et sols amortissants	10	20 décembre 2012
Linéaire	Coffre fort	30	20 décembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Matériel de construction Barrières portillons et garde corps	10	20 décembre 2012
Linéaire	Installations et appareils de chauffage et sanitaire	15	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel audiovisuel et de sons - Téléviseurs - Appareils photographiques et accessoires - Caméscopes - Sonos	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel et équipement de type industriel	10	20 décembre 2012
Linéaire	Electroménager - Electroménager de cuisine - Electroménager de buanderie - Electroménager de nettoyage	5	20 décembre 2012
Linéaire	Equipement de cuisine et articles d'ameublement - Glacières - Glaces - Rideaux stores et voiles	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel et outillage - Outillage - Equipement d'atelier	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel pédagogique de psychomotricité et de puériculture	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de nettoyage - Nettoyeurs haute pression et monobrosses - Chariots de services	5	20 décembre 2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 455,00	1 454,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 455,00	1 454,23
13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 455,00	1 454,23
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 454,23	3 151,90		4 606,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		93 000,00	103 472,44
Ressources propres externes de l'année (a)		4 500,00	15 269,00
10222	F.C.T.V.A.	4 000,00	4 109,00
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION		11 160,00
274	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRETS	500,00	
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		88 500,00	88 203,44
2803	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	4 680,00	4 680,00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 209,03	2 321,32
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	514,00	514,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 289,43	5 289,43
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 188,20	8 188,20
28184	MOBILIER	23 839,51	24 452,31
28188	AUTRES	43 779,83	42 758,18
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	103 472,44		459 930,05		563 402,49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	4 606,13
Ressources propres disponibles IV	563 402,49
Solde V=IV-II (3)	+558 796,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

VI - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Achat 2020	Tablette housse et carte SD	245,97	0,00	5
Achat 2020	Equipeement sportif	225,00	0,00	5
Achat 2020	Tablettes pr véhicules portage	1138,18	0,00	5
Achat 2020	Meuble à portes coulissantes	386,12	0,00	10
Achat 2020	Fauteuils en bois	1160,01	0,00	10
Achat 2020	Voiles d'ombrage	184,00	0,00	1
Achat 2020	Table de réunion	408,29	0,00	10
Achat 2020	Chaises de réunion	702,96	0,00	10
Achat 2020	Vestiaire à 3 colonnes	565,63	0,00	10
Achat 2020	Coupe pain manuel	73,44	0,00	1
Achat 2020	Extincteurs	996,14	0,00	10
Achat 2020	Dalles de motricité	295,00	0,00	5
Achat 2020	Bacs pr cuisine avec couvercles	409,88	0,00	5
Achat 2020	Tablettes pr C. Administration	2007,00	0,00	5
Achat 2020	Nettoyeur haute pression	668,40	0,00	5
Achat 2020	Filets football et protection	1149,00	0,00	10
Achat 2020	Amortisseurs chocs angles	326,28	0,00	5
Achat 2020	Aspirateur balai sans fil	199,99	0,00	1
Achat 2020	Tables rectangulaires	484,08	0,00	10
Achat 2020	Tapis de psychomotricité	551,90	0,00	5
Achat 2020	Centrale téléphonique	3282,42	0,00	5
Achat 2020	Chaises coque	1226,55	0,00	10
Achat 2020	Micro ondes	99,99	0,00	1
Achat 2020	Chariot à 3 plateaux	242,76	0,00	5
Achat 2020	Armoire à pharmacie	88,80	0,00	1
Achat 2020	Chaises empilables	1238,64	0,00	10
Achat 2020	Tables d'activité et bacs	600,16	0,00	5

Achat 2020	Vestiaires pour le personnel	664,36	0,00	10
Achat 2020	Ecrans d'ordinateur	226,61	0,00	5
Achat 2020	Abri de jardin en bois	429,00	0,00	10
Achat 2020	Réfrigérateur congélateur	179,99	0,00	1
Achat 2020	Porteurs motos	139,30	0,00	1
Achat 2020	Sièges sol et tabourets	633,28	0,00	10
Achat 2020	Bancs vestiaires	1060,60	0,00	10
Achat 2020	Bâche à bulles et enrouleur	1062,85	0,00	10
Achat 2020	Skimmers traversées piscine	1045,50	0,00	10
Achat 2020	Enregistreur température	1039,09	0,00	5
Achat 2020	Table demi lune	338,90	0,00	10
Achat 2020	Congélateur coffre	329,99	0,00	5
Achat 2020	Tables rondes à pied central	2015,06	0,00	10
Achat 2020	Lave linge	780,00	0,00	5
Achat 2020	Réhausseur	76,90	0,00	1
Achat 2020	Tapis d'accueil	435,00	0,00	5
Achat 2020	Cuisine équipée bois	459,00	0,00	5
Achat 2020	Tables et fauteuils	932,66	0,00	10
Achat 2020	Modules de psychomotricité	263,12	0,00	5
Achat 2020	Stores d'intérieur	2162,88	0,00	5
Achat 2020	Lave linge hublot	389,00	0,00	5
Achat 2020	Stores pr terrasse	4434,41	0,00	5
Achat 2020	Modules de psychomotricité	218,24	0,00	5
Achat 2020	Transat balance	149,49	0,00	1
Achat 2020	Armoires à 2 portes	194,46	0,00	1
Achat 2020	Sommier à lattes	188,00	0,00	1
Achat 2020	Renault Kangoo Express	9432,65	0,00	4
Achat 2020	Tours d'ordinateur	909,60	0,00	5
Achat 2020	Ordinateurs fixe et portable	1089,60	0,00	5
Achat 2020	Appareil photo	79,99	0,00	1
Achat 2020	Store	2040,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				

Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		52 356,12	0,00	

VI - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS - NEANT

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus au moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
Transfert							
TOTAL GENERAL		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS - NEANT

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP+DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	

Produits des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(Article L. 2313-1 du CGCT)

Noms des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Crèche associative les Petits Lutins	34 650,00	
Crèche associative les Bulles d'Enfants	24 750,00	
Crèche associative les P'tites Canailles	34 650,00	
ALPAJE / ACEPP	2 250,00	
Relais Assistantes Maternelles ARPE	12 600,00	
UDAF des Hautes-Alpes	4 950,00	
UDAF des Hautes-Alpes (F.S.L.)	9 000,00	
GAP EN C	2 065,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
M.D.P.H.	8 000,00	
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC, ...)</u>		
EHPAD Bellevue Saint Mens	1 274,00	
CHICAS des Alpes du Sud	726,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	134 915,00	

IV - ANNEXES	IV - C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS PERMANENTS			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
		14	14
Attaché Principal	A	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2	2
Rédacteur	B	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe	C	3	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème Classe	C	5	5
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
		32	31
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1
Agent de Maîtrise TNC 90%	C	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	12	12
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe TNC	C	1	1
Adjoint Technique Territorial	C	8	8
Adjoint Technique Territorial TNC 57%	C	1	1
Adjoint Technique Territorial TNC 90%	C	1	1
Adjoint Technique Territorial TNC 28H00 80%	C	3	3

IV - ANNEXES	IV - C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE MEDICO SOCIALE		65	61
Cadre de santé de 1ère classe	A	2	2
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice classe normale	A	1	1
Infirmière en soins généraux hors classe	A	3	3
Infirmière en soins généraux hors classe TNC 90%	A	1	1
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	1
Assistant socio éducatif classe exceptionnelle	A	2	2
Assistant socio éducatif 1ère classe	A	1	0
Assistant socio éducatif principal	B	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe	A	6	5
Educateur principal de jeunes enfants	B	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants 1ère classe TNC 80%	A	1	1
Educateur principal de jeunes enfants TNC 80%	B	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants 2ème classe	A	1	1
Educateur de jeunes enfants	B	1	1
Educateur de jeunes enfants TNC 28H00	B	1	1
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C	21	20
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe TNC 80%	C	2	2
Auxiliaire puériculture principale 2ème classe TNC 56%	C	1	1
Auxiliaire puériculture principale 2ème classe TNC 50%	C	1	1
ATSEM principale 1ère Classe	C	4	4
ATSEM principale 2ème Classe TNC 28H00 80%	C	3	2
Agent social principal 1ère classe	C	2	2
Agent social principal 2ème classe	C	3	3
Agent social	C	1	1
Agent social principal 2ème classe TNC 50%	C	1	1
FILIERE SPORTIVE ET ANIMATION		24	23
Educateur APS 1ère classe	B	1	1
Animateur territorial principal 1ère classe	B	2	2
Animateur territorial principal 2ème classe	B	0	0
Animateur territorial	B	4	3
Adjoint d'Animation territorial principal de 2ème classe	C	5	5
Adjoint d'Animation territorial principal 2ème classe TNC 80%	C	6	6
Adjoint territorial d'Animation TNC 28H00 80%	C	4	4
Adjoint territorial d'Animation TNC 70%	C	1	1
Adjoint territorial d'Animation TNC 57%	C	1	1
EFFECTIFS PERMANENTS		135	129

IV - ANNEXES	IV - C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019	

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 12/12/2019

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS TEMPORAIRES			
CEE (contrat d'engagement éducatif)	C		100
Médecin territorial vacataire	A		1
Assistant maternel	C		25
Adjoint administratif à TNC	C		1
Adjoint technique 2ème classe	C		29
Animatrice vacataire	C		4
EFFECTIFS TEMPORAIRES			160

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EHPAD	Etablissement Médico social	01/01/76	-	26050010300114		N

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	553 410,05	54 130,35	3 151,90	496 086,20
RECETTES	553 410,05	103 792,44		449 617,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 455 877,78	6 306 322,84		149 554,94
RECETTES	6 455 877,78	6 290 324,35		165 553,43

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EHPAD LES TROIS FONTAINES N° SIRET : 26050010300148

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	215 769,43	164 920,81		50 848,62
RECETTES	55 400,00	51 113,02		4 286,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 837 191,47	5 404 375,58		432 815,89
RECETTES	5 869 881,74	5 931 005,01		-61 123,27

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	769 179,48	219 051,16	3 151,90	546 934,82
RECETTES	608 810,05	154 905,46		453 904,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 293 069,25	11 710 698,42		582 370,83
RECETTES	12 325 759,52	12 221 329,36		104 430,16
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13 062 248,73	11 929 749,58	3 151,90	1 129 305,65
TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 934 569,57	12 376 234,82		558 334,75

(1) Y compris les rattachements

ARRETE - SIGNATURES

NOMBRE DE MEMBRES en exercice : 13	COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Nombre de membres présents : Nombre de suffrage exprimés : VOTE : Pour Contre Abstentions	DATE DE LA CONVOCATION

Présenté par le Président du CCAS

A GAP, le

M. Roger DIDIER (1) Président du CCAS	(1) article L.2121-31 ET 14 du CGCT : "le conseil d'administration est présidé par le Président et, à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."
---	--

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session

A GAP, le

Mme Françoise DUSSERRE Adjointe,	Mme Martine BOUCHARDY Adjointe	Mme Ginette MOSTACHI Conseillère Municipale
M. Bruno PATRON Conseiller Municipal	Mme Chantal RAPIN Conseillère Municipale déléguée	Mme Pimprenelle BUTZBACH Conseillère Municipale
Mme Valérie BRUNEL Membre associé	M. Patrick PROST Membre associé	Mme Céline DUPONT Membre associé
Mme Brigitte CROUVIZIER Membre associé	Mme Martine JOUBERT Membre associé	M. Régis PEDACCINI Membre associé

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en
 Préfecture, le.....
 et de la publication le.....

GAP, le.....
 Le Président,